

Demande d'autorisation Marché aux puces de La Capte

Je soussigné(e).....

demeurant.....

.....

Tél.....

Mail.....

sollicite l'autorisation de disposer d'un emplacement au marché aux puces et à la brocante qui se déroulera sur la fraction de commune de La Capte (Avenue de la Pinède), le dimanche, afin d'y vendre ou d'y échanger des objets personnels usagés.

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à

Le

Signature :

Rappel de l'article L31062 du Code du Commerce modifié par loi n°2005-882
du 2 août 2005

Les particuliers, non inscrits au registre du commerce ou des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagers 2 fois par an au plus.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux professionnels.

PIECES A JOINDRE ET TARIF :

Copie de la carte nationale d'identité (recto/verso)

Copie d'un justificatif de domicile (seulement si l'adresse figurant sur la pièce d'identité n'est plus valable)

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail.

Tarif : 10€ / emplacement de 5m (à régler sur place)

Pour les personnes ne disposant pas d'internet, la preuve de votre inscription sera transmise au placier.

Mairie d'Hyères les palmiers, Service Commerce, 12 avenue Joseph Clotis, 83412 Hyères Cedex.
Téléphone : 04.94.00.78.23 - Mail : service.commerce@mairie-hyeres.com